

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° RER 2011-25 du 1^{er} juin 2011 portant délégation de signature du directeur
de département RER au responsable de la sécurité de la mission opérations transversales**

NOR : TRAT1124331S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du département RER,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la
région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 14 septembre 2010 (note générale n° 2010-08) au
directeur du département RER par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à Mme Catherine DEMAREST, responsable de la sécurité de la mission
opérations transversales, à l'effet de signer, en son nom, les plans de prévention rédigés dans le
cadre de l'intervention d'une entreprise extérieure titulaire d'un marché de surveillance de sites.
La signature de ces actes s'exercera sans préjudice des obligations relevant des responsables de
site des unités du département RER.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée n° RER 2011-003 en date du
10 mars 2011.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement
durable, des transports et du logement.

Fait le 1^{er} juin 2011.

Le directeur du département RER,
C. CONDÉ